

Inéligibilité pour délit d'opinion : un pas vers la charia



L'assemblée nationale a voté hier l'inéligibilité, pour opinion blâmable. Pour faire passer la mesure de censure et de répression des points de vue, par l'interdiction de les exposer sous peine de ne plus pouvoir se présenter à une élection, le vote sanctionne...« le racisme », l'antisémitisme et l'homophobie.

La mesure votée hier est une transition

Elle prépare autre chose. Elle prépare, en particulier, la mise dans le droit français des exigences de l'OCI (l'ancienne organisation de la conférence des états islamiques). Pour cette organisation étatique à fondements religieux, ne pas croire en l'existence de Mahomet, ou ne pas croire qu'il a rencontré pendant 26 ans l'ange Gabriel (et que cet ange lui faisait lire et apprendre les sourates du coran), ne pas être d'accord – et le dire – avec l'ordre moral et politique

produit par lesdites révélations, ne pas croire que sur sa monture ailée à tête de femme il montera dans les sept cieux rencontrer les prophètes des Hébreux et que ceux-ci lui donneront leur sanction, ce serait blasphémer ; ce blasphème serait d'autant plus grave et répréhensible qu'il serait un racisme et rien d'autre, et ce serait le pire des racismes parce qu'il viserait les musulmans.

L'exigence de l'OCI se décline dans le processus d'Istanbul, dont le dictateur Erdogan (prononcer Erdouane) est actuellement le fer de lance.

En apprenant la mesure votée, je me suis fait cette réflexion : mais au fait, de quel antisémitisme s'agit-il ?

Pourquoi de quel antisémitisme ?

Pourquoi ? Parce qu'Il existe en effet plusieurs types d'antisémitisme, plusieurs causes d'hostilité ou de détestation des Juifs.

Question : si l'on ne peut plus élire un antisémite, va-t-on quand-même accorder la nationalité et le statut d'électeur au sieur Ramadan Tariq, un homme qui professe ouvertement et cultive l'antisémitisme ; un antisémitisme virulent de la variante frères musulmans qui appelle à la destruction des Juifs jusqu'au dernier ; un antisémitisme soutenant notamment les récents assassinats de Juifs poignardés chez eux par un fanatique « Palestinien » ?

Question : va-t-on délégaliser et interdire de se présenter aux prochaines élections le parti des musulmans de France, parce que son programme est antisémite pour les besoins de la fidélité aux hadiths de Muslim et Al Boukhari présentés comme des « dits authentiques » de Mahomet ?

Si l'on ne le fait pas, l'assemblée aura voté une censure et une interdiction à se présenter à l'élection, **seulement** pour l'antisémitisme traditionnel, **uniquement** pour l'animosité dite

de droite à l'encontre des Juifs. On aura, de ce fait, mis dans la loi une **inégalité politique** interdisant ceci aux uns (antisémitisme de droite), mais l'autorisant aux autres (antisémitisme mahométan).

Que va dire le sénat ? Que dira le Conseil constitutionnel ?

Ces deux instances feront-elles semblant de ne pas voir la discrimination manifeste et l'inégalité politique introduites dans la loi par cette disposition recueillant l'opinion favorable de la Licra ; rappelons que cette officine s'était positionnée contre George Bensoussan ; elle le poursuivait pour « racisme » pour des propos qui ne l'étaient pas ; rappelons aussi qu'elle avait aussi poursuivi, aux côtés de la secte des frères musulmans (en la personne du CCIF), des maires ayant pris des mesures d'interdiction du burkini sur les plages de leur commune.

Pour les amendeurs de l'assemblée nationale, ceux des maires condamnés seront-ils visés par l'interdiction introduite par la nouvelle loi ?

Pour nous résumer, une mécanique totalitaire est mise en route

Cette mécanique vient compléter le putsch judiciaro-médiatique destiné à faire élire un homme ne disposant du suffrage que de 12% des électeurs, mais obtenant 303 élus par la grâce du « front » ou du désistement « républicain ».

Cette mécanique tyrannique vise à juguler l'opinion

Elle vise à dissoudre les vieilles nations et leur culture qui ont produit la démocratie politique. La démocratie politique et tout ce qu'elle sous-tend devraient céder le pas face à la réaction fanatique et à des croyances réclamant de devenir dogmes obligatoires pour tous et pour chacun.

L'antisémitisme est un pur prétexte

L'homophobie en est un autre. L'objectif n'est autre "que" la

mise en œuvre du processus d'Istanbul.

Szyja Waldman